

## Saviez-vous que?

Catégorie : **Champ de pratique**

Publié par [Drdesforges](#) le 24/2/2007

Saviez-vous qu'il y avait des ostéopathes au Québec au début du siècle dernier ?

Saviez-vous que les ostéopathes diplômés sont EXONÉRÉS de la TPS et de la TVQ . Saviez-vous que ?

L'Ostéopathie n'a pas été développée au Québec par les Européens, mais bien par nos voisins proches des États-Unis. Du fondateur Still à Sutherland, à Magoun, à De Jarnette et plusieurs autres de renommée internationale. La plupart de nos grands-pères Québécois ostéopathes ont été formés à Détroit dans l'état de Michigan.

Les débats de l'Assemblée législative du Québec

14 e législature, 2 e session

(du 4 décembre 1917 au 9 février 1918) Présidence de l'honorable A. Galipeault: Séance du mardi 5 février 1918

### **Ostéopathes**

Francoeur (Lotbinière) demande la permission de présenter le bill 151 amendant les statuts refondus, 1909, relativement aux ostéopathes

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Les débats de l'Assemblée législative

14 e législature, 3 e session

(du 21 janvier 1919 au 17 mars 1919)

Présidence de l'honorable A. Galipeault: Séance du lundi 10 février 1919

### **Ostéopathes**

Francoeur (Lotbinière) demande la permission de présenter le bill 160 amendant les statuts refondus, 1909, concernant les ostéopathes

Accordé. Le bill est lu une première fois.